

PROGRAMME

Gérer la traçabilité de mon entreprise avec « MesParcelles »

Formation Mixte Digitale

Public visé :

Tout(e) exploitant(e) ou salarié(e) d'exploitation agricole

Pré-requis : Etre à l'aise avec l'environnement informatique

Spécificité : Parcours de formation associant modules elearning, classe virtuelle et journée de présentiel qui alterne des temps individuels et des temps collectifs ; accès à la plateforme de formation en ligne - Appui technique et pédagogique sous 48 h ouvrées



Les nouvelles technologies ont désormais leur place dans l'entreprise agricole. La plateforme « MesParcelles » permet de répondre aux exigences réglementaires (registre phytosanitaire, traçabilité des pratiques culturales, préparation à la télédéclaration PAC) comme aux engagements contractuels des démarches de certifications (HVE, GLOBALGAP, etc...). Vous permettre de gérer votre parcellaire et d'utiliser la plateforme dans le contexte associant réglementaire, technico-économique et démarches de certification, telle est l'ambition de cette formation.

Objectifs

- Gérer son parcellaire
- Saisir la traçabilité sur la plateforme en autonomie et générer les documents réglementaires associés
- Utiliser les fonctionnalités en lien avec les aspects technico-économiques

Contenu



Formation présentielle et en distanciel @

- Les fonctionnalités et services MesParcelles
- L'assolement et les outils cartographiques
- Le parcellaire dans un contexte associant réglementaire, suivi technico-économique et démarches de certification
- Le module « référentiel phytosanitaire », (recherches, informations, tests de mélanges)
- La traçabilité de ses interventions culturales et valorisation des informations saisies : éditions du registre phytosanitaire, fiches de suivi parcellaire
- La gestion technico-économique de l'exploitation : gestion des stocks et factures d'intrants, calcul de marges sur les cultures et les parcelles
- L'application mobile MesParcelles

Méthodes pédagogiques

Formation qui alterne apports théoriques, exposés et exercices, tutoriels vidéo

Module elearning introductif - classe virtuelle d'ouverture de session - contenu en auto formation - présentiel pour remise en commun, partage et dev. Chaque stagiaire travaille sur un dossier fictif et sur le dossier de l'exploitation

Evaluation

Quiz en ligne sur la plateforme de formation, exercices Un questionnaire écrit de satisfaction / évaluation sera renseigné en fin de stage et une attestation de fin de formation vous sera remise en fin de session.



Les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation

Nombre de jours

10 h 45
Soit 1,5 jours

Dates

Nous contacter, merci

Lieu

Chambre Agriculture
Vaucluse –
Site Agroparc –
84000 Avignon

Intervenants

Sylvain DALONIS,
Responsable service
Solutions numériques
CA84

Equipe MesParcelles :
Elise GARCIN, Pascal
INVERNON, Elodie
PIERRE

Tarifs

Ressortissant VIVEA à
jour de ses cotisations :
prise en charge totale
Autre public : **250€**

CONTACTS

Administratif

Patricia DUFLOS
04 90 23 65 05
formation@vaucluse.
chambagri.fr



Pédagogique

Sylvain DALONIS
06 28 09 62 14
sylvain.dalonis
@vaucluse.chambagri.fr

CONDITIONS GENERALES d'inscription et de participation

www.chambre-agriculture84.fr, Espace Pro - se former

Numéro de déclaration d'activité à la Préfecture de la Région : 93 84 P000284

▲ **Nature et caractéristiques de l'action de formation :**

Cette action, qui contribue au développement des compétences, entre dans la catégorie « Actions de formation » prévue par l'article 6313-1 du Code du travail.

La formation pourra se dérouler soit en présentiel, soit sur une plateforme d'apprentissage en distanciel, soit en situation de travail. Le rythme, la durée et les modalités pédagogiques sont spécifiés dans le programme.

▲ **Modalité d'inscription et justificatifs :**

Pour valider l'inscription et prétendre à la prise en charge des frais de formation, le bulletin d'inscription valant contrat ou convention est à envoyer au plus tard 7 jours avant le début de la formation. L'inscription est nominative et constitue une commande ferme. La personne inscrite ne peut envoyer à sa place une autre personne (parent, salarié, ...).

La convocation, envoyée au plus tard 6 jours avant le démarrage du stage, tient lieu de validation de l'inscription.

Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage et le cas échéant à son employeur. Un certificat de réalisation est disponible à l'issue du stage et remis sur demande.

Pour les stages facturés, une facture est délivrée avec mention « Facture acquittée » après réception et encaissement du règlement. Le programme et les copies des feuilles d'émargement sont délivrés sur demande.

Il peut être demandé, au moment de l'inscription, le règlement de tout ou partie des frais de formation.

Cas particulier des Formations Mixtes Digitales (FMD) ou Formations Totalement à Distance : toute ou partie de la formation peut se dérouler à distance, avant ou après la phase présentielle. Une attestation d'assiduité est établie et remise au participant et le cas échéant à son employeur.

▲ **Les publics :**

Les formations s'adressent aux chefs d'exploitation non salarié(e)s agricoles (Agriculteur(trice)s), conjoint(e)s, collaborateur(trice)s, aides familiaux, personnes en démarche d'installation et cotisants solidaires. Les formations sont aussi ouvertes aux salarié(e)s d'exploitations, de coopératives ou toutes autres structures agricoles. Les autres publics peuvent accéder à certaines formations en fonction du nombre de places disponibles. Des sessions peuvent leur être réservées, au besoin sur demande.



Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap, ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement (04 90 23 65 11)

▲ **Les conditions financières et prise en charge :** " **Contributeur(trices) VIVEA** "

Cas général : une contribution stagiaire de 0 à 28 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(trice)s Vivéa, hors thèmes prioritaires de formation.

Cas particulier : pour certaines formations, une contribution stagiaire de 0 à 42 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(ric)e)s Vivéa.

Le contributeur VIVEA sera financé par VIVEA dans la limite d'un plafond annuel de prise en charge fixé à 3000 €.

Dans le cas où ce plafond est dépassé, le stagiaire devra s'acquitter d'une contribution complémentaire couvrant les frais de la formation auprès de l'organisme de formation.

Si le contributeur(trice) apparaît comme non finançable, une attestation de la Mutualité Sociale Agricole avec code de sécurité garantissant qu'il/elle est à jour de sa contribution formation sera exigée à l'entrée en formation. Sinon, la formation sera facturée au prix « autre public ».

" **Salarié(e)s** ", « **Demandeurs d'emploi** »

Dans le cas où la formation fait l'objet d'un conventionnement avec un OPCO (OCAPIAT...) ou autre dispositif (Pôle Emploi...), les frais pédagogiques sont pris en charge par ce dernier, sous réserve de l'envoi du bulletin d'inscription rempli par l'employeur et réceptionné au plus tard 2 semaines avant le début de la formation ainsi que de la complétude des démarches administratives exigées dans le cadre du dispositif dédié. Dans le cas contraire (sans conventionnement, non respect des contraintes administratives, adhésion à un autre organisme collecteur), les frais de formation « autre public » seront intégralement à la charge de l'employeur.

La Chambre d'Agriculture fournira à l'employeur les pièces justificatives nécessaires pour la prise en charge de la formation.

" **Autres publics** "

Les frais de formation sont intégralement à la charge du participant et s'élèvent à 175 €/jour, sauf cas particulier (Certiphyto 140 €/j)

" **Toutes personnes en démarche d'installation** "

Seules les personnes bénéficiant d'un Plan de Professionnalisation Personnalisée et ne pouvant mobiliser un autre financement (CPF, pôle emploi, Conseil Régional...) profitent d'une extension de droit à la formation accordée par VIVEA. Elles doivent alors fournir des pièces justificatives de leur éligibilité au financement VIVEA (nous contacter).

Les frais de formation sont à régler par chèque à l'ordre de Monsieur l'agent comptable de la Chambre d'agriculture ou par virement (RIB sur demande).

Les frais de repas, de déplacement et d'hébergement sont à la charge du stagiaire / de l'entreprise.

Toute absence non justifiée (cf. mail de convocation) sera facturée 50€. **Toute formation commencée et non achevée sera facturée au prix « autre public ».**

▲ **Horaires :**

Sauf cas particulier, une journée de formation dure 7 heures et se déroule dans une plage horaire comprise de 9h00 à 17h30.

▲ **Annulation-report-interruption du stage :**

La Chambre d'Agriculture se réserve le droit d'annuler une formation en cas de nombre insuffisant de participants, de reporter une session, mais aussi de programmer une session supplémentaire si le nombre de stagiaires est trop important. Le cas échéant, nous nous engageons à prévenir, dans les meilleurs délais, les personnes inscrites, à les informer des nouvelles programmations et à maintenir leurs inscriptions prioritaires.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue et certifiée par écrit (maladie, accident, décès dans la famille), le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, le règlement lui sera retourné.

▲ **Cas de différend :**

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal compétent sera saisi pour régler le litige.

Merci de renseigner l'ensemble des rubriques et de nous retourner votre inscription **10 jours avant le début de la formation**

LE/LA STAGIAIRE

Nom Prénom :

Nom de naissance :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

.....

Tél :

Portable :

Mail :

J'accepte de recevoir la convocation par mail :

oui non

Vous êtes :

Chef d'entreprise non salarié(e), conjoint collaborateur, Aide familial, Candidat à l'installation (Rayez les mentions inutiles)

Salarié(e) d'exploitation ou de coopérative

Autre public Précisez :

NB : Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap, ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement au 04 90 23 65 11 ou formation@vaucluse.chambagri.fr

L'ENTREPRISE

Raison sociale :

N° Siret :

Production principale :

Arboriculture grandes cultures maraîchage
viticulture élevage autre :

Nom du responsable de l'inscription (si différent du stagiaire) :

Adresse :

.....

Tél :

Mél :

Contact - Inscription :

Equipe MesParcelles

06 28 09 62 14

mesparcelles@vaucluse.chambagri.fr

BULLETIN INSCRIPTION

Valant convention simplifiée ou contrat de formation professionnelle (art L. 6353-3 à L.6353-7 du Code du Travail)
N° Organisme de formation : 93 84 P000284

Un bulletin par stagiaire et par formation à retourner à :

Chambre d'agriculture de Vaucluse

Service Formation- Site Agroparc

TSA 58432- 84912 AVIGNON Cedex 9

06 28 09 62 14

mesparcelles@vaucluse.chambagri.fr

Formation souhaitée

Gérer la traçabilité de mon entreprise avec
« MesParcelles » - FMD

Dates : Nous contacter, merci

1,5 jours - 10h45

Tarifs et règlement

Je joins un chèque par formation et par personne libellé à l'ordre de Agent Comptable de la Chambre d'agriculture de Vaucluse

Prise en charge totale pour Chef d'exploitation, Conjoint, collaborateur, Aide-Familial, Cotisant solidaire, Candidat à l'installation **sous réserve de prise en charge par Vivéa** sinon tarif autre public.

250€ net de taxes salarié d'exploitation, autre public

Signature

Je confirme avoir pris connaissance des conditions générales de déroulement de la formation (objet, durée, lieu, contenus, méthodes, prérequis, nom et qualité des intervenants, sanctions) et des [conditions de vente](#),

Fait à :

Signature :

Le :

Olivier GAUER
Sous-directeur

Vos attentes et positionnement

A retourner avec votre bulletin d'inscription

Vous allez participer à la formation

Gérer la traçabilité de mon entreprise avec MesParcelles - FMD

Dates : nous contacter

Pour adapter au mieux le contenu de la formation à vos préoccupations, nous vous invitons à retourner ce questionnaire avec votre bulletin d'inscription.

NOM – Prénom :

J'atteste être à l'aise avec l'environnement informatique

Disposez-vous d'un dossier de déclaration de surface PAC accessible sur le site

Telepac ? Oui Non

NB : Si oui, nous vous contacterons afin de nous fournir des informations nécessaires à l'intégration préalable de votre dossier.

Quelles sont les deux principales questions que vous vous posez sur le thème de la formation ?

.....
.....

Quels sont les éléments du contenu qui vous intéressent le plus ?

.....
.....

Dans quelles situations professionnelles, la formation vous permettra-t-elle de progresser ?

.....
.....

A la fin de la formation vous serez satisfait(e) si :

.....
.....

Des attentes particulières ou suggestions dont vous voudriez nous faire part ?

.....
.....

Merci de votre collaboration